

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 AOÛT 2022

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, M. BRUAND Joël, Mme AUDEBERT Catherine, adjoints, M. BAUDOIN Lionel, M. BOUILLE Lionel, Mme DENIS BRUNET Coline, M. ORAIN Patrice.

Absent excusé : Mme LAMBERT Viviane

Absent : /

Secrétaire de séance : Madame AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil-municipal du 7 juillet 2022. Il n'y a pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) Délibération : Prolongation du contrat aidé – poste agent technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a pu bénéficier de l'embauche d'un agent pour l'année scolaire 2021-2022 dans le cadre d'un contrat aidé : Financement à hauteur de 80% du SMIC pour un contrat de 21h / semaine ainsi qu'un allègement des cotisations sociales.

Pour l'année scolaire 2022-2023, il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement de cet agent pour un nouveau contrat aidé du 01/09/2022 au 28/02/2023 pour 20h / semaine avec un financement à hauteur de 80% du SMIC ainsi qu'un allègement des cotisations sociales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de renouveler le contrat aidé de l'agent Martine HOUSSAIS du 1^{er} septembre 2022 au 28 février 2023 afin de réaliser les missions de surveillance en cantine scolaire, entretien des locaux, périscolaire.
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette embauche.

✓ Votants : 7
✓ Avis favorables : 7
✓ Avis défavorables : 0
✓ Abstention : 0

2) **Délibération : Prolongation du contrat aidé – poste d’agent d’animation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a pu bénéficier de l’embauche d’un agent pour l’année scolaire 2021-2022 dans le cadre d’un contrat aidé : Financement à hauteur de 80% du SMIC pour un contrat de 25h / semaine ainsi qu’un allègement des cotisations sociales.

Pour l’année scolaire 2022-2023, il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement de cet agent pour un nouveau contrat aidé du 30/08/2022 au 28/02/2023 pour 25h / semaine avec un financement à hauteur de 80% du SMIC dans la limite de 20H par semaine ainsi qu’un allègement des cotisations sociales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de renouveler le contrat aidé de l’agent Mathilde MOREAU du 30 août 2022 au 28 février 2023 afin de réaliser les missions de surveillance, de périscolaire et d’assistantat de l’enseignante de la classe de maternelle ;
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette embauche.

✓ Votants : 7
✓ Avis favorables : 7
✓ Avis défavorables : 0
✓ Abstention : 0

3) **Délibération : Participation au titre du Fonds de Solidarité pour le logement- FSL**

Monsieur le Maire expose la sollicitation annuelle facultative reçue le 22 juillet 2022 par le département au financement du Fonds de Solidarité pour le logement. Ce dispositif permet aux ménages les plus fragiles, de bénéficier d’aides financières et d’un accompagnement, leur permettant d’accéder ou de se maintenir dans un logement.

Pour l’année 2022, la participation de la commune de Carbay s’élève à 77,55€. Celle-ci est calculée en fonction du nombre d’habitants avec une minoration pour le nombre de logements HLM.

Monsieur le Maire de CARBAY propose de mandater cette participation pour l’année 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **décide** de répondre positivement à la demande du département et payer la participation 2022 d’un montant de 77,55€

✓ Votants : 7
✓ Avis favorables : 7
✓ Avis défavorables : 0
✓ Abstention : 0

4) **Délibération : Contrat d'assurance groupe**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et du titre II et du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protection liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2023.

Caractéristiques de la consultation :

Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels. Franchise de 60 jours fermes cumulés accidents du travail et maladie professionnelles sans franchise. Garantie des charges patronales (option)

Option : Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

- ✓ Votants : 7
- ✓ Avis favorables : 7
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

5) **Questions diverses**

- Visite du Sénat le 8 novembre 2022 à 14H20 : les élus ouvrent aux aînés et habitants la possibilité de se joindre à la visite.
- Article de presse de ce jour : visite d'une éolienne à Soudan le samedi 17 septembre : la mairie s'occupe d'inscrire les élus intéressés.
- La réunion de conseil municipal du 8 septembre 2022 est annulée. La réunion du 6 octobre 2022 est maintenue, celle du 3 novembre est reportée au 17 novembre 2022, celle du 15 décembre est maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30
Fait à CARBAY, le 25 août 2022

La secrétaire de séance,
Catherine AUDEBERT

| NOM – PRENOM | SIGNATURE |
|---------------------|-----------|
| BRILLET Martial | |
| AUDEBERT Catherine | |
| BRUAND Joël | |
| ORAIN Patrice | |
| LAMBERT Viviane | Excusée |
| DENIS BRUNET Coline | |
| BOUILLE Lionel | |
| BAUDOIN Lionel | |